

L'EMPORT DES VELOS DANS LES AUTOCARS

LE CAS DE LA LIGNE 644 ORRY LA VILLE – CHANTILLY
EXPLOITÉE PAR KÉOLIS OISE
(RÉGION HAUTS-DE-FRANCE)



RETOUR D'EXPERIENCE

Octobre 2021

L'étude Cerema sur l'emport des vélos dans les TC

La Loi d'Orientation des Mobilités apporte plusieurs évolutions pour faciliter l'intermodalité vélo-transports collectifs. En particulier, elle prévoit la généralisation de l'emport des vélos dans les trains et cars. Ainsi, « à compter du 1er juillet 2021, les autocars neufs, utilisés pour les services réguliers de transport publics non urbains, doivent être équipés, à leur mise en service, d'un système pour transporter au minimum 5 vélos non démontés ».

En lien avec cette actualité, le Cerema souhaite approfondir les enjeux, les modalités et les impacts de l'emport des vélos dans les transports collectifs et en particulier les autocars. L'objectif de la démarche est d'identifier les freins, les solutions qui peuvent être apportées et les bonnes pratiques à valoriser pour faciliter l'emport des vélos dans les autocars.

L'étude s'appuie sur une série d'entretiens réalisés auprès de collectivités autorités organisatrices de la mobilité et d'exploitants ayant déployé des systèmes d'emport de vélos sur leurs lignes de transports collectifs.

Ce retour d'expérience s'appuie sur l'entretien réalisé auprès de Kéolis Oise et la Région Hauts-de-France.

Responsable de l'étude :

Florence GIRAULT (Cerema Territoires et Ville)

Auteur du document

Véronique BAUDRY (Cerema Hauts-de-France)

Remerciements

Delphine PIQUEMAL LENGLET (Kéolis Oise)

Fathia CHERIGUENE (Région Hauts-de-France)

Éric CHARLES (Région Hauts-de-France)

LA LIGNE 644 – CHANTILLY - ORRY-LA-VILLE

Deux expérimentations d'emport de vélos ont été menées sur la ligne 644 (ex-ligne 14) Chantilly – Orry-la-Ville du réseau régional des Hauts-de-France, dans l'Oise, sur les périodes estivales 2020 et 2021.

Cette ligne est une des plus importantes du réseau de l'Oise. Elle relie les gares des villes de Chantilly et Orry-la-Ville, qui sont des lieux touristiques (forêt de Chantilly, château de Chantilly).

Cette ligne dessert 17 points d'arrêt dans un sens et 20 points dans l'autre sens pour un temps de trajet de 31 min (11 kilomètres dans le sens aller) les jours de semaine, du lundi au samedi.

GOVERNANCE ET MISE EN PLACE DU SYSTÈME D'EMPORT

Kéolis Oise, en tant qu'opérateur de la ligne, a proposé à la Région Hauts-de-France une expérimentation d'emport de vélos sur les cars interurbains de l'Oise, dans le cadre de son plan marketing. L'expérimentation visait à étudier les possibilités d'adaptation des véhicules afin d'anticiper les exigences de la Loi d'orientation des Mobilités. L'objectif de l'expérimentation était ainsi d'obtenir un retour technique et un retour d'usagers sur les systèmes d'emport utilisés.

La demande d'emport sur cette ligne émane notamment de l'AU5V (Association des Usagers du Vélo, des Voies Vertes et Véloroutes des Vallées de l'Oise), association cycliste locale. Celle-ci a été associée au projet et à son évaluation, et avait fait remonter la demande d'emport de vélos sur cette ligne.

Une première expérimentation a été menée en **juillet et août 2020**.

L'emport des vélos a été possible en 2020 à certains horaires grâce à l'équipement de 3 véhicules. **Les horaires de déplacements des actifs (pour des déplacements domicile-travail) ont été privilégiés.**

Puis, après une décision prise début 2021, **un nouveau dispositif d'emport des vélos a été mis en place sur cette même ligne à partir de juillet 2021**. Ainsi, l'intégralité des 8 véhicules desservant cette ligne a été équipée, par l'un des deux dispositifs, et l'emport des vélos a été rendu possible à tous les horaires.

La période d'expérimentation prévue est de juillet à octobre 2021.

LES SYSTEMES D'EMPORT

1.1 DESCRIPTION DES SYSTEMES

Système de porte-vélos horizontal :

Le système mis en place en 2020 est un système de « porte-vélos » équivalent à celui qui peut être mis en place sur des voitures. Il peut théoriquement emporter 3 vélos horizontalement, mais seuls 2 vélos sont autorisés par l'exploitant.

Les véhicules équipés de ce dispositif mesurent 13,45 m, porte-vélo inclus et respectent ainsi les exigences réglementaires (13,5 m max).

Les services de Kéolis Oise ont procédé aux travaux d'installation suivants :

- **caméra à l'arrière du véhicule et report vidéo à intérieur du véhicule** -système sans fil- pour vérifier la bonne installation des vélos et maintenir une visibilité sur le dispositif durant la circulation des cars.
- **coque de protection thermoformée pour protéger la caméra lors des lavages**
- plaque d'adaptation sous le véhicule et fixation à l'arrière des cars derrière le pare-chocs pour permettre de déporter la boule d'attelage.



Système de porte-vélos horizontal mis en place en 2020
Source : Kéolis Oise

L'utilisateur doit porter son vélo pour l'installer sur le porte-vélo.

Système de rack vertical :

En 2021, un système d'emport vertical des vélos est expérimenté. Il peut théoriquement prendre en charge 5 vélos verticalement mais seuls 4 vélos sont autorisés.

Il s'agit d'une armature branche qui descend et permet d'**accrocher le vélo sans avoir à le porter**. L'utilisateur engage la roue avant, une manette permettant de suspendre et de verrouiller le vélo.



Système de rack à vélos vertical mis en place en 2021
Source : Kéolis Oise

Fonctionnement des systèmes d'emport :

Tous les vélos ayant des dimensions standards peuvent être pris en charge par ces deux dispositifs, sous réserve d'ôter les sacoches avant leur installation. Les vélos à assistance électrique sont donc acceptés.

Toutefois, la taille et le poids des vélos à assistance électrique semblent poser problème avec le système vertical : seuls 3 vélos de ce type peuvent être pris en charge par ce système, étant donné les performances du bras d'attache.

Les dispositifs de type « remorque de vélo » sont placés en soute.

L'utilisateur se charge de l'installation et de la reprise de son vélo.

Une charte d'utilisation du porte-vélo est disponible sur le site internet de Kéolis Oise : https://www.keolis-oise.com/fileadmin/mediatheque/Keolis/PORTE-VELO/Charte_utilisation_porte_velo.pdf

Elle est accompagnée d'une **vidéo illustrant le fonctionnement du dispositif** :

<https://www.keolis-oise.com/keolis-oise/toutes-les-actus/article/article/detail/News/combinez-facilement-vos-deplacements-velo-car-1/>

Il est conseillé à l'utilisateur de prévoir un **antivol** pour sécuriser son vélo.

Six points d'arrêt de charge / décharge des vélos ont été définis en lien avec l'association AU5V. Ces points d'arrêt répondent à **des critères de desserte, d'espace et de sécurité.** En effet, les arrêts accessibles à l'emport de vélos doivent être sécurisés pour l'attente de l'utilisateur cycliste, permettre une prise en charge sécurisée par rapport à la chaussée et la circulation automobile tenant compte de la visibilité, de la géométrie de la voirie, etc.

Il existe au moins un point de charge / décharge dans chaque commune, ainsi qu'à chaque arrêt desservant une gare, une mairie, un centre-ville, ou encore tout point d'arrêt majeur de la ligne.

1.2 COMMUNICATION ET RESERVATION

La communication sur l'existence des systèmes d'emport de vélos a été faite au moyen de flyers et d'affiches par le biais des communes. L'association AU5V et la Région donnent l'information sur leur site internet.

Cependant, l'information du système d'emport n'est pas affichée sur la fiche horaire de la ligne.

La réservation n'est pas obligatoire mais est vivement recommandée pour assurer l'accès au service. Elle doit être réalisée, au plus tard la veille avant 16h, par téléphone auprès de Kéolis Oise (numéro de téléphone indiqué dans la charte d'utilisation).

Cette procédure permet de vérifier les disponibilités des emplacements vélos. **Les consignes concernant l'emport des vélos sont données à cette occasion.**

Un usager n'ayant pas réservé peut utiliser le système dans la limite de la place disponible.

1.3 COUT POUR L'USAGER

Le service est gratuit pour l'utilisateur (pas de surcoût par rapport au tarif habituel).

1.4 EXPLOITATION

L'emport des vélos semble avoir peu d'incidence sur l'exploitation de cette ligne, le temps de parcours de la ligne apportant une certaine souplesse sur l'exploitation.

Les usagers sont essentiellement des **utilisateurs réguliers du service.** Les temps d'installation / reprise des vélos sont ainsi optimisés : environ 3 minutes pour le système d'emport vertical.

Le système horizontal est moins pratique pour l'utilisateur dont le vélo a été installé en premier, s'il doit le récupérer avant les autres.

Le conducteur n'a pas l'autorisation de quitter son poste pour assister à la mise en place des vélos, mais il peut contrôler la manœuvre par le biais de la caméra.

Le système horizontal doit être installé tous les matins et enlevé tous les soirs. En effet, son **gabarit ne permet pas le passage du véhicule au portique de lavage**. Les temps d'installation / désinstallation du système sont estimés à 5 min. L'adhésion des conducteurs sur ces manipulations a été obtenue.

La vérification des niveaux ne peut pas se faire lorsque le dispositif est en place, l'accès au capot moteur n'étant pas possible.

Le système vertical peut passer au portique de lavage, le prestataire ayant modifié le module de reconnaissance du véhicule et de son gabarit. Ce système permet également l'ouverture du capot moteur.

COÛT DU DISPOSITIF

Le dispositif d'emport horizontal est estimé à 1 800 € HT (hors main d'œuvre Kéolis)

Le système vertical revient à 6 900 € HT : 3 000 € pour le système d'ancrage et 3 900 € pour le porte-vélos et le système caméra.

Le pré-équipement des véhicules (pré-cablage pour l'installation de la caméra et du porte-vélos) permettrait de limiter le coût à 4 200 € pour le système vertical. Kéolis prévoit ainsi le pré-équipement des véhicules commandés à partir de 2021.

La Région a pris en charge l'investissement dans le cadre du budget marketing. Une subvention a été obtenue auprès du Syndicat Mixte des transports collectifs de l'Oise

USAGE ET ÉVALUATION

Une vingtaine d'utilisateurs distincts ont utilisé ce service au cours de l'été 2020. Cela représente une quantité négligeable en termes de voyages (1%).

Le dispositif intéresse essentiellement des personnes habitant sur le tracé de la ligne. 90 % d'entre elles sont affiliées à l'AU5V, actives et utilisent le système pour des déplacements domicile-travail.

Un retour très positif a été constaté grâce à l'enquête faite auprès des usagers du système horizontal. Le service était attendu par les usagers. L'usage du dispositif est considéré simple, malgré les possibles difficultés d'installation et décharge des vélos :

- Le système horizontal est moins aisé pour l'utilisateur dont le vélo a été installé en premier s'il doit le récupérer avant les autres (vélos les uns derrière les autres). Il n'y a pas de priorisation pour le dispositif 5 vélos
- Le système horizontal nécessite de porter le vélo ce qui n'est pas le cas du système vertical.

Les retours concernant l'utilisation du système « 5 vélos » ne sont pas connus à ce jour. Une évaluation sera réalisée en fin d'année 2021.

PERSPECTIVES D'ÉVOLUTION

Il est prévu d'équiper l'ensemble des véhicules de la ligne 644 avec le système d'emport vertical en 2022.



Cerema

CLIMAT & TERRITOIRES DE DEMAIN